

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05 décembre 2023 - Délibération n° 2023/12/05

**Objet : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE DETR POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE VISIOCONFERENCE.**

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre, à seize heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 28 novembre 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques - NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

**Etaient excusés :** GAILLARD Thierry.

**Pouvoir :** Néant.

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants       |          |        |               |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
| 8           | 7        | 7             |          |        |               |
| Pour        | Contre   | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 7           | -        | -             | -        | -      | -             |

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Afin d'accueillir les agents récemment recrutés, une réorganisation des bureaux et des espaces a été travaillée dans le bâtiment accueillant le siège de la Communauté de communes. Le projet prévoit de déplacer la salle de réunion du rez-de-chaussée au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment.

Le matériel de projection de la salle de réunion étant devenu obsolète, il est proposé de saisir l'opportunité de l'aménagement pour La salle de réunion du siège de la Communauté de communes va être rebasculée au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment. Il est intéressant de saisir cette opportunité pour installer du matériel plus moderne et plus adapté permettant l'organisation de visioconférences.

Le projet consiste à équiper la salle d'un écran tactile, d'une barre de visio et du système de connexion adapté.

Un accompagnement financier au titre de la DETR 2024 est possible pour ces acquisitions. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Nature des dépenses (en € HT)         | Recettes  |
|---------------------------------------|---|
| Matériels informatiques<br>6 800,00 € | Etat – DETR (50%) : 3 400,00 €<br>Communauté de communes (50%) : 3 400,00 € |
| <b>TOTAL DEPENSES : 6 800,00 €</b>    | <b>TOTAL RECETTES : 3 400,00 €</b>  |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire donné par le Conseil communautaire pour « Autoriser toutes les demandes de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget », décide :

- d'approuver le plan de financement présenté ci-avant ;
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour l'opération précitée ;
- d'autoriser le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

